

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Administration générale de l'enseignement (AGE)

Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de  
la Recherche scientifique (DGESVR)

**Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé**

Rue Adolphe Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles

[agreementsante@cfwb.be](mailto:agreementsante@cfwb.be)

**Formulaire de demande - Attestation de conformité à la Directive Européenne  
2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles**

Profession : Sage-femme

Veillez noter que le délai de traitement d'une demande d'attestation de conformité est de  
maximum 30 jours ouvrables.

Nom, prénom :	Date de naissance :
Adresse de correspondance (obligatoire) : Rue, n° :	Téléphone : Email :
Localité : Code postal :	
Profession :	
Pays de destination pour le(s)quel(s) le·la demandeur·euse introduit la demande :	
Date et signature :	

1. Je demande une attestation de conformité pour mon titre de sage-femme ;
2. Veuillez préciser la langue dans laquelle je souhaite recevoir mon attestation de conformité :
  - anglais ;
  - français.

3. Veuillez joindre au présent formulaire les documents suivants :

- copie de votre pièce d'identité ;
- copie de votre diplôme ou attestation provisoire de réussite de sage-femme.

Pour pouvoir obtenir une attestation de conformité à la directive 2005/36/CE, vous devez également fournir les documents suivants :

- la copie des attestations de réussite de toutes les années des études de sage-femme ;
- la copie de votre diplôme ou de l'attestation provisoire de réussite pour le titre de sage-femme. Sur ce document doit figurer la date de l'obtention du diplôme ou de l'attestation de réussite.

Si vous avez obtenu votre titre de sage-femme après l'obtention de votre diplôme d'infirmier·ière gradué·e ou de Bachelier en soins infirmiers, vous devez également fournir les documents suivants :

- la copie de votre diplôme d'infirmier ;
- la copie des attestations de réussite de toutes les années des études menant au titre de sage-femme ;
- la copie de votre diplôme ou de votre attestation provisoire de réussite de sage-femme. Sur ce document doit figurer la date de l'obtention du diplôme ou de l'attestation de réussite.

Le présent formulaire et les pièces justificatives sont à envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
AGE - DGESVR  
Direction de l'Agrément des Prestataires de Soins de Santé  
Cellule 'Professions des Soins de Santé Non-Universitaires'  
Rue Adolphe Lavallée, 1- 1080 Bruxelles  
Bâtiment « Les Ateliers » - 5<sup>e</sup> étage - Bureau 5F511

**Pour plus de rapidité dans le traitement de votre demande, nous vous invitons à envoyer votre demande par courriel à l'adresse suivante : [agreementsante@cfwb.be](mailto:agreementsante@cfwb.be).**